



le mot du maire

Les cimetières d'Ibos

Les communes ont la compétence générale. Elles s'occupent donc de tout ce qui touche à la vie quotidienne des habitants, tout au long de leur vie...et même au-delà. Ce numéro d'Ibos Actu est consacré à la gestion de nos deux cimetières.

Dans le cadre du service public communal, il incombe au maire et à la municipalité d'une part, le contrôle et l'autorisation des opérations funéraires, et d'autre part, le fonctionnement, l'entretien et l'aménagement des cimetières.

Nous accompagnons les familles dans leurs démarches, au moment du décès, en respectant leur volonté et celle du défunt. Mais nous devons aussi gérer l'espace disponible pour les concessions et, régulièrement, nous récupérons de la place en reprenant celles qui sont à l'état d'abandon.

Cela se fait dans le respect des biens et des personnes, mais aussi dans le cadre des règles techniques et juridiques qui touchent aux concessions, aux équipements et aux aménagements susceptibles d'être réalisés dans les cimetières.

Mais au-delà de leur gestion fonctionnelle et réglementaire, ils ont une histoire singulière et une valeur patrimoniale incontestable que nous souhaitons préserver et valoriser.

Comme dans l'ensemble des actions de la municipalité, les principes de la charte « Objectif zéro phyto » et les bonnes pratiques environnementales sont appliquées dans nos deux cimetières de la Collégiale et du Sendé.

Nous mettons tout en œuvre pour que nos cimetières soient un lieu agréable, de recueillement, de dialogue entre les vivants et les morts, car « nous sommes tous du pays de ceux qui nous ont aimés ».

Bonne lecture d'Ibos Actu !



Cimetières d'Ibos

Gestion patrimoniale, fonctionnelle et environnementale

L'histoire du « vieux cimetière »



Le cimetière de la Collégiale, aussi ancien que la présence de l'église Saint-Laurent, existe depuis le Moyen-Âge, voire même depuis la période romane (XIe – XIIe siècle).

Il était alors très important pour les habitants de se faire inhumer près de l'église, protégés par les reliques des saints. De nombreuses tombes se trouvent sous les dalles de l'église, il en reste des fragments d'inscriptions. Le cimetière, de forme circulaire suit les limites d'une aire de protection appelée « enclos ecclésial ». En effet, lors de la mise en place de la féodalité (système politique souvent violent), les populations cherchaient refuge dans des lieux fortifiés. Il pouvait s'agir d'un château mais quand il n'y en avait pas, on fortifiait l'église et son cimetière. Ce fut le cas à Ibos.

Ces fortifications ont disparu au XIXe siècle, remplacées par les murs actuels du cimetière. Il a ensuite été agrandi vers le sud, les murs et portails ont été refaits, deux grandes croix ont été mises en place, des arbres ont été plantés (des *Thuja occidentalis* dont l'écorce est marquée comme par des courants d'eau).

Notre cimetière en forme d'anneau est unique et cet ensemble représente un vrai patrimoine historique et mémoriel qu'il convient de préserver

Jeanne PEGHINI, ancienne conseillère municipale déléguée au patrimoine et au funéraire

L'histoire du « nouveau cimetière »

Le cimetière du Sendé est beaucoup plus récent. Il date des années 1980 et son architecture, très innovante, a été pensée par l'architecte François de Barros. A l'époque, il était directeur du CAUE des Hautes-Pyrénées (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et a réinventé le style du cimetière, inspirant depuis, de nombreuses communes.

La conception du cimetière du Sendé a été réfléchi de façon à symboliser l'ensemble des éléments qui le constituent, à prendre en compte son environnement et à créer des liens avec le cimetière de la Collégiale.

Une perspective sur les Pyrénées : le cimetière a la forme de deux bras ouverts vers les Pyrénées. Le portail est ouvert et le talus au fond du cimetière permet de bloquer la visibilité sur les constructions sur la plaine mais laisse apparaître la vue unique sur les Pyrénées. Les arches au-dessus du portail rappellent l'arc-en-ciel, toujours dans l'idée de perspective sur les montagnes.

Dans la cour d'accueil protégée par les arbres comme dans le village d'Ibos, des marronniers, des tilleuls et des buis représentent l'éternité. Le chemin d'herbe est dans la perspective des peupliers situés en bout du cimetière. Ces arbres symbolisent les 8 contreforts de la Collégiale. La croix rose représente la rencontre entre la terre et le ciel et rappelle la couleur de la Collégiale.

De nouveaux éléments ont été installés : en 2016, 10 cavurnes ont été ajoutées sur la partie droite. En 2017, le jardin du souvenir a été créé en demi-cercle au niveau des peupliers. Un colombarium a également été installé sous l'un des deux auvents propices au repos et à la protection en cas d'orage.

Fonctionnement

L'ensemble des dispositions légales et applicables aux concessions, inhumations, etc. sont détaillées dans le règlement des cimetières mis à jour par délibération le 31 août 2020.

La commune a finalisé cette année un travail conséquent de mise à jour des données des cimetières, initié en 2014.

Ainsi, la base de données comprenant contact et situation de chaque concession des deux cimetières est désormais actualisée. Toutes ces informations ont été rassemblées et intégrées dans le logiciel de gestion des cimetières que la commune a acquis courant 2020. Il facilite et permet de rendre encore plus efficace le travail des services de la mairie pour répondre aux sollicitations des Iboscéens.

Quelques rappels sur les règles pour effectuer des travaux sur votre concession : avant d'entreprendre des travaux (peinture, balisage...), vous devez obligatoirement en faire la demande en mairie.

Pour des travaux d'ampleur, vous devrez impérativement solliciter un organisme de Pompes Funèbres.

Contactez le service :

mail : mairie.ibos@ville-ibos.fr ou tél : 05 62 90 61 00

L'élu délégué au funéraire : Michel DUHAMEL

L'ensemble des documents règlementaires (règlement, demande de travaux, tarifs, etc.) sont disponibles sur le site de la Mairie, rubrique VIE LOCALE > ESPACES FUNERAIRES.

En plus d'être complet, il n'est plus possible aujourd'hui d'acheter de concessions au cimetière de la Collégiale, pour des raisons principalement sanitaires. C'est dans le cimetière du Sendé que la commune peut vous proposer des solutions :

- une concession avec caveau
- une concession en pleine terre
- une case au colombarium
- une cavurne
- répandre les cendres au jardin des souvenirs

Vers la végétalisation des espaces

Depuis 2017, la Municipalité d'Ibos est passée au « Zéro Phyto ». En effet, il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces, dans l'objectif de protéger la santé des agents, des habitants, ainsi que pour préserver la biodiversité.

La commune développe une politique zéro phyto : elle a modifié ses habitudes de traitement et entretien de façon raisonnée ses espaces. C'est pourquoi on voit réapparaître de la végétation spontanée au coin des rues.

Elle s'est engagée en 2020 dans la charte « Objectif Zéro Phyto » et a obtenu le niveau 2 du label. En 2021, elle poursuit son action : c'est au tour des cimetières d'être concernés par ces nouveaux traitements « naturels ».

La technique : engazonner les allées, faire disparaître les gravillons et diversifier la tonte des espaces pour laisser pousser la végétation sauvage et fleurir naturellement le cimetière.

Dans cette même logique, la Mairie a mis à disposition des usagers des composteurs dans les cimetières.

L'objectif est de les sensibiliser aux bonnes pratiques environnementales en leur donnant les outils nécessaires.



Et les concessions abandonnées ?

Une procédure de reprise de tombes en état d'abandon a été initiée par la Mairie en 2014 et finalisée par délibération du 29 mars 2021. Au total : 18 concessions ont été concernées.

Une entreprise de Pompes Funèbres a eu la charge, courant août, de réinhumer les restes de ces concessions dans l'ossuaire communal et de rendre le terrain propre. Les services communaux pourront à l'automne finaliser la végétalisation du cimetière de la Collégiale.

3 questions à...



Michel DUHAMEL
conseiller municipal
délégué au funéraire

Jeanne PEGHINI
ancienne conseillère
municipale déléguée
au funéraire

Vous avez participé à la mise en place du fonctionnement actuel des cimetières lors de votre mandat entre 2014 et 2020. Quels nouveaux services souhaitiez-vous apporter à l'usager ?

Jeanne PEGHINI : Des nouveaux services ont été mis en place avec pour objectif de créer et mettre en place de nouveaux espaces de recueillement (le jardin du souvenir et les cavurnes), ainsi que de faciliter et accompagner les familles en étant présent et disponible au moment où elles viennent visiter le cimetière pour évoquer le choix de l'emplacement et les différentes sépultures possibles. Par ailleurs, le règlement des cimetières a été repensé afin de mieux définir la conduite à tenir pour le fonctionnement des deux sites.

Pouvez-vous nous parler de l'architecture du nouveau cimetière du Sendé ?

Jeanne PEGHINI : Le cimetière du Sendé est un lieu unique par sa conception et sa situation. Face aux montagnes, il offre aux vivants une atmosphère paisible en venant voir ceux qui les ont précédés.

Vous venez de finaliser une procédure de reprise de concessions en état d'abandon. Quels sont les futurs projets ?

Michel DUHAMEL : En effet, nous venons de finaliser cette procédure mais d'autres concessions nécessitent aussi d'être reprises. Certaines tombes abandonnées menacent ruine et peuvent même parfois être dangereuses pour les usagers. C'est pourquoi une nouvelle procédure est à prévoir pour finaliser ce travail : elle démarrera dès cet automne. Cependant, malgré ces espaces ainsi dégagés, le cimetière de la Collégiale reste fermé et aucune nouvelle concession ne peut y être attribuée. Un autre projet me semble important pour les cimetières d'Ibos : repérer les allées et les emplacements afin de lever toute ambiguïté sur la localisation des différentes concessions. Une réflexion est en cours pour la mise en oeuvre d'une signalisation adaptée.

A vos agendas...

→ Septembre

- 10 Festival Les Troubadours chantent l'art roman
Collégiale à 20h30
- 18/19 Journées du Patrimoine
- 24 Bal du Parvis - Place Verdun
- 24 Journée Génération 24
Stade de la Bianave
- 24 > 3 Journées «Ibos village propre»
- 25 Cross-Canin

→ Octobre

- 10 Vide-grenier de l'Eveil citoyen
Terrain Destarac
- 16 Concert des Swingin'Nuts
Collégiale à 20h30
- 23 Concert de Nadau
Salle Comet à 20h30
- 24 Ibos en rose

→ Novembre

- 6 Les 30 ans de Tanguendo
Salle Comet
- 14 Spectacle de magie «On s'en tape»
Salle de la Bianave à 17h

- 16 Concert de Marie Cantagrill et l'orchestre à cordes d'Ariège
Collégiale à 20h30

→ Décembre

- 3/4 Téléthon
- 11 Concert de Vaya con dios
Collégiale à 20h30
- 19 Repas des aînés
Salle Comet
- 27/28 Marché de Noël
- 31 Réveillon organisé par Tanguendo
Salle Comet

Manifestations organisées sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

→ En bref : un city-stade à Ibos !

Les élus des commissions travaux, associations et sport ont mené une réflexion en début d'année sur les aménagements possibles à réaliser pour développer l'offre sportive et de loisirs de la commune d'Ibos. Ces échanges ont conduit le Conseil Municipal à s'orienter vers la création d'un city-stade pour agrémenter le quartier de La Passade, véritable lieu de vie de la commune.

Qu'est-ce qu'un city-stade ?

C'est un terrain multisports synthétique, accessible à tous, modulable et personnalisable. Plusieurs activités sportives peuvent se pratiquer. Entre autres : le football, le basket-ball, le volley-ball et ou encore le badminton.

Après 6 semaines de travaux, le city-stade a été inauguré le 2 juillet en présence du Maire, des élus en charge du projet, et des partenaires de la commune susceptibles de pouvoir animer et faire vivre ce lieu : le centre de loisirs, l'école d'Ibos, le local ado, etc.

L'inauguration a été l'occasion de remercier l'ensemble des acteurs du projet : les élus, les services, les entreprises SAE Aquitaine et LANTIN ; avant de laisser place sur le terrain à la jeunesse iboscéenne impatiente d'inaugurer à son tour les équipements.

Pour sécuriser davantage le site, la commune installera dès que possible un filet de protection pour éviter que trop de ballons se perdent dans le lac de la Passade.

Pour rappel, la baignade est interdite dans ce lac.



Par ailleurs, des incivilités ont été signalées sur le site. Les élus réfléchissent aux possibilités d'installation d'un dispositif de vidéoprotection pour assurer la sécurité et éviter la dégradation de ce nouvel équipement !

> Contact mairie

05 62 90 61 00
mairie.ibos@ville-ibos.fr
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h15 à 18h

> Restons connectés !

Pour recevoir les infos de la commune au fil de l'eau, inscrivez-vous à la lettre d'information d'Ibos sur le site internet : www.mairie-ibos.fr ou envoyant un mail à communication@ville-ibos.fr

→ Etat civil

Naissances

- 03/04 Mathilde SERIEYS
- 09/06 Kaïssy MINATCHY

Mariages

- 10/04 Franck LAOUNA et Geneviève LAINE
- 17/04 Franck ROUSSEAU et Mariette NUNES
- 26/06 Jean-Florian TORRI et Mélanie JAEN
- 10/07 Guillaume BERGALET et Laetitia RODRIGUEZ
- 31/07 Paul TOSON et Alexandra FORGUE

Décès

- 23/04 Lise TOTARAU (née GRANATIERO)
- 25/04 Jean Gabriel Maurice DAUPS
- 25/04 Maurice Casimir ZAWATZKI
- 07/06 Françoise BOUHABEN (née CUMOULES)
- 07/06 Yves André TRUCAT-SEROUE
- 11/06 Alain Yann PRIGENT
- 12/06 Marie-Claire André COLOMBARD
- 12/07 Daniel Lucien Jean DESTARAC

Directeur de publication : Denis FEGNE
Coordination : Gisèle VINCENT
Crédit photos : Mairie d'Ibos
Réalisation : Mairie d'Ibos - Marion Dubarbié
Impression : Imprimerie IMAGES
Ce bulletin est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement. Il a coûté 0.20 € par habitant.
Dépot légal : août 2021 / Tirage : 1400 exemplaires